

# Le gouvernement flamand relance la «guerre des ondes» à Bruxelles

**Le gouvernement flamand a introduit un recours au Conseil d'État contre la Communauté française pour cause de brouillage des ondes dans la capitale.**

Après plus de trente ans de querelles, le dossier des fréquences radios à Bruxelles continue d'empoisonner les rapports entre Communautés flamande et française. Hier, rapporte Belga, le ministre flamand des médias, l'Open Vld Sven Gatz, a répondu au parlement flamand à une question relative à la puissance d'émission de certaines radios francophones à Bruxelles.

Celle-ci aurait augmenté l'an dernier au point de pousser, début 2015, le gouvernement flamand à introduire un recours au Conseil d'État «contre des décisions de la Communauté française sur les caractéris-

tiques techniques» de six radios, dont Nostalgie et NRJ. «Nous sommes totalement dans les clous par rapport à notre autorisation d'émettre», réagit Marc Vossen, directeur des deux radios, qui dit tout ignorer de cette procédure.

Il est cependant vrai que la bande FM est saturée à Bruxelles. Des émetteurs flamands se plaignent de brouillages. Fin 2013, les deux Communautés avaient pourtant signé un accord pour répertorier les fréquences et chercher à les répartir. Mais, selon Sven Gatz, la Communauté française a décidé l'an dernier d'augmenter la puissance d'émission de plusieurs fréquences, raison pour laquelle la Communauté flamande a introduit son recours. Le ministre flamand affirme toutefois vouloir poursuivre la concertation avec ses collègues francophones.

**«Nous sommes dans les clous par rapport à notre autorisation d'émettre.»**

**MARC VOSSSEN**  
DIRECTEUR DE NRJ ET NOSTALGIE

Et, de fait, une réunion technique entre experts des deux communautés est encore prévue, indique-t-on au cabinet Marcourt, en charge des médias en Communauté française. On s'y étonne de ce recours. «La dernière plainte connue date du début de la législature», indique le porte-parole du ministre.

Même réaction d'étonnement chez Eric Adelbrecht, patron des radios de RTL (Bel RTL, Contact). «Il

existe un moratoire illimité entre les deux Communautés afin d'examiner les problèmes de brouillage, explique-t-il. Je ne comprends pas ce recours. D'autant que le Sgam (service technique de l'audiovisuel de la Fédération, NDLR) effectue un travail d'optimisation des fréquences à Bruxelles avec son équivalent flamand.»

Pour lui, «tout ceci prouve qu'il est temps d'accélérer dans le dossier de la radio numérique, seule solution pour régler ces problèmes d'encombrement».

«Je crois que le cabinet Marcourt planche activement sur la question, mais, dans le contexte actuel, la question du financement pose toujours problème. Malgré tout, je suis optimiste», indique de son côté Francis Goffin, patron des radios de la RTBF.

Le coût du déploiement du numérique en Fédération est estimé à 12 millions d'euros.

**J.-F. S.**